

Définition Talus : (n.m.) Terme de fortification. Rempart avancé en terre à forte pente ou accumulation de terre destinée à protéger le pied d'un rempart en pierre. Voir glacis.

Du latin *latutum* (talus), dérivé du gaulois *talo* signifiant « front ». Ce terme est relevé par Frédéric Godefroi (Dictionnaire de l'ancienne langue française) dans un compte de fortifications des années 1467-68 : « Les wasons dont le piet et le tallut des dictes terres sont fais. »

Définition Glacis : (n.m.) Talus épais protégeant le pied d'une muraille afin d'en interdire l'approche et d'en compliquer la sape.

De glacer (latin *glaciare*, glacer, geler) utilisé au Moyen Âge dans le sens de glisser. Le terme est relevé par Frédéric Godefroy (Dictionnaire de l'ancienne langue française) dans le Registre des consuls de Lyon (1421) : « Faire le glassis des fosses de la lanterne. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

